

## FAQ SUR LA DIRECTIVE EMPOWERING CONSUMERS (EMPCO) – DÉTENTEURS DE CERTIFICATS

### POINTS CLÉS

**Quels sont les principaux changements introduits dans la norme FSC-STD-50-001 V3 pour l'alignement sur la directive « Empowering Consumers for the Green Transition » (EmpCo) ?**

Trois catégories de changements ont été introduites pour assurer l'alignement sur l'EmpCo :

1. Suppression progressive du label FFAF pour tous les détenteurs de certificats FSC, tant sur les produits que dans les promotions.
2. Modifications apportées au label FSC apposé sur les produits :
  - Le site web fsc.org est obligatoire ;
  - Le type de produit est obligatoire dans tous les cas - plusieurs types de produits sont possibles ;
  - Une déclaration supplémentaire est requise si le type de produit ne permet pas de préciser suffisamment à quel matériau certifié FSC le label fait référence.
1. Modifications apportées à l'utilisation promotionnelle des marques FSC :
  - Le site web fsc.org est obligatoire, ainsi que la déclaration promotionnelle ;
  - L'addendum FSC-STD-50-001 inclut des exemples de déclarations promotionnelles et les exigences relatives à la rédaction de déclarations promotionnelles.

### SUPPRESSION PROGRESSIVE – CALENDRIER

**Quand la suppression progressive de la marque FFAF prendra-t-elle effet ?**

Nous encourageons tous les acteurs qui utilisent la marque FFAF sur des produits ou dans tout type de communication (digitale ou imprimée) sur le marché de l'UE à la supprimer d'ici septembre 2026. En plus de cette échéance législative, tous les certifiés doivent passer à la version 3 de la norme FSC-STD-50-001 au plus tard en janvier 2029.

**Quelle est la différence entre le calendrier de transition normative de FSC et le calendrier de conformité de l'EmpCo ?**

Le calendrier de transition normative de FSC fait référence au calendrier fixé par FSC pour que ses titulaires de licence passent à un nouveau document normatif ou d'orientation. La transition est importante pour la conformité avec le système FSC. La date limite est fixée par FSC et varie généralement de 18 mois à plus.

Le calendrier d'alignement de l'EmpCo fait référence à la date limite légale à laquelle les ajustements doivent être effectués pour se conformer aux exigences de cette directive. Il est fixé par l'Union européenne et sera appliqué par les États membres. Cette date limite est fixée à septembre 2026.

Vous pouvez vous conformer à la législation sans passer à la norme FSC-STD-50-001 mise à jour, en suivant le guide de mise en conformité de l'EmpCo du FSC qui vous aidera à vous préparer pour septembre 2026. Vous aurez ensuite jusqu'en janvier 2029 pour passer à la version V3 de la norme FSC-STD-50-001.

#### **Dois-je passer à la norme FSC-STD-50-001 V3 pour me conformer aux exigences de l'EmpCo ?**

Non, vous pouvez apporter les modifications requises sans passer officiellement à la version V3, car la norme FSC-STD-50-001 V2-1 autorise déjà toutes les modifications proposées. Suivez le guide rapide de mise en conformité de l'EmpCo pour vous aider à obtenir un aperçu des mesures immédiates à prendre. Toutes les illustrations doivent être soumises pour approbation de la marque, conformément aux exigences de la norme FSC-STD-50-001.

#### **Quand les marques FFAF seront-elles supprimées du FSC Brand Hub ?**

Les marques FFAF resteront disponibles jusqu'en janvier 2029, date à laquelle la période de transition pour la norme FSC-STD-50-001 V3 prendra fin. Les titulaires de certificats qui utilisent encore la norme FSC-STD-50-001 V2-1 doivent avoir accès à toutes les marques disponibles, telles que définies dans la norme V2-1. Afin d'assurer que les délais pour la mise en conformité avec l'EmpCo et la conformité à la norme FSC-STD-50-001 V3 restent une priorité, le Brand Hub sera mis à jour en 2026 avec des fenêtres pop-up, des clauses de non-responsabilité et autres informations.

## **SUPPRESSION PROGRESSIVE DU FFAF – STOCKS, UTILISATION ABUSIVE, DÉROGATION**

#### **Quelles seront les règles applicables aux stocks existants portant la marque FFAF ?**

Tous les produits mis sur le marché de l'UE ou promus sur le marché de l'UE devront être conformes à partir de septembre 2026, y compris les stocks. Toutefois, la Commission européenne ne s'est pas prononcée spécifiquement sur le sort des stocks existants, et cette clarification est basée sur cette absence d'informations, mais sans exclure d'autres FAQ ou communications que l'UE pourrait publier à l'avenir.

Si vous vendez ou faites la promotion de produits certifiés FSC portant le label FFAF sur le marché de l'UE, veuillez couvrir ou retirer le label FFAF d'ici septembre 2026.

Si vous vendez ou faites la promotion de produits certifiés FSC portant le label FFAF en dehors du marché européen, les règles FSC actuelles relatives aux stocks s'appliquent. Cela signifie que tous les produits portant le label FFAF approuvés selon la norme FSC-STD-50-001 V2-1 et conformes à cette norme peuvent continuer à être vendus jusqu'à épuisement des stocks.

#### **Comment FSC traitera-t-il les situations dans lesquelles les titulaires de licence continuent à utiliser le logo FFAF après la date limite, de manière intentionnelle ou non ? S'agira-t-il du processus habituel en cas d'utilisation abusive ?**

L'utilisation du logo FFAF après la date limite de transition normative de FSC (1er janvier 2029) sera traitée comme une utilisation abusive par FSC, selon le processus habituel.

En outre, les titulaires de certificats pourraient être exposés à des risques de non-conformité sur le marché de l'UE s'ils ne respectent pas la date limite législative de septembre 2026 fixée par l'EmpCo. FSC

n'est pas responsable des utilisations non autorisées qui ont lieu après la date limite de suppression progressive, car il a explicitement communiqué la nécessité de cesser ces utilisations afin de se conformer à la directive.

### **FSC envisagera-t-il une période de transition plus longue ?**

Les détenteurs de certificats FSC disposent de trois ans à compter de la publication de la norme FSC-STD-50-001V3 jusqu'à la date limite de transition normative (les six premiers mois précédant l'entrée en vigueur de la norme ne peuvent pas être utilisés pour la transition, mais peuvent servir à la préparer). Cette période de transition prolongée a été adoptée afin de laisser aux détenteurs de certificats suffisamment de temps pour effectuer tous les changements nécessaires et s'écarte déjà de la période de transition standard de 18 mois.

## **MISES A JOUR DES OUTILS – FSC BRAND HUB**

### **Quand les marques FFAF seront-elles supprimées du FSC Brand Hub ?**

La marque FFAF restera disponible jusqu'en janvier 2029, date de fin de la période de transition pour la norme FSC-STD-50-001V3. Les titulaires de certificats qui utilisent encore la norme FSC-STD-50-001V2-1 doivent avoir accès à toutes les marques FSC qui leur sont disponibles, telles que définies dans la norme V2-1. Afin d'assurer que les délais pour la mise en conformité avec l'EmpCo et la conformité à la norme FSC-STD-50-001V3 restent une priorité, le FSC Brand Hub sera mis à jour avec des fenêtres pop-up, des avertissements et autres informations.